



DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Aider à la construction d'un pôle de compétitivité

Un Syndicat mixte, représentant un territoire important au sein d'une région, engage une démarche de construction d'un pôle de compétitivité. Il fait appel à Bernard Brunhes Consultants pour l'accompagner dans sa démarche de réflexion et de mise en mouvement des acteurs du projet.

► Le contexte

ASSURER LES COMPÉTENCES ET LA LÉGITIMITÉ DU PROJET

Le futur pôle de compétitivité ne sera légitime et opérationnel qu'à certaines conditions. Il doit valoriser des ressources du territoire. Il doit aussi bénéficier d'appuis suffisants, sur différents plans : appuis institutionnels, appui de personnalités locales, appui en ingénierie.

► La mission

RASSEMBLER DES ACTEURS MULTIPLES

Dans un premier temps, Bernard Brunhes Consultants définit avec les instances de pilotage du projet les modalités d'un diagnostic territorial partagé qui va permettre d'identifier les objectifs et le périmètre du pôle de compétitivité. C'est ainsi que sont réalisées différentes études préparatoires au projet de pôle : analyse documentaire, enquêtes auprès des structures locales, analyse concurrentielle, benchmark au niveau européen, études juridique, financière et fiscale. Par ailleurs, plus de 80 entretiens, sur l'opportunité, les caractéristiques et la faisabilité du pôle, sont conduits avec des acteurs régionaux : universitaires, chercheurs, responsables d'entreprises, et diverses structures locales (Conseils généraux, Services déconcentrés de l'État, agences de développement, technopôles, etc.).

CONCEVOIR ET ANNONCER LE PROJET

Les consultants présentent le diagnostic territorial et des propositions pour le futur pôle qui en découlent aux instances de pilotage. A partir de là, un séminaire interne permet de construire les orientations stratégiques et le cahier des charges du pôle de compétitivité. Différents ateliers d'approfondissement élaborent ensuite les modalités opérationnelles du projet de pôle : positionnement, organigramme, budget, statut juridique, feuille de route. Le projet est annoncé publiquement à l'occasion d'une conférence de presse.

Le thème du pôle relève de l'écologie industrielle et du développement durable. Il implique une cinquantaine d'entreprises, grandes entreprises internationales et PME, ainsi que plusieurs universités, écoles d'ingénieurs et centres de recherche. Son modèle de gouvernance est composé d'un Consortium scientifique et industriel et d'une Fondation.

► Les perspectives

LE PROJET S'INTÈGRE DANS L'APPEL À PROJETS DE LA DATAR « PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ »

Le pôle de compétitivité comprend des enjeux à court terme (maîtriser les procédés en écologie industrielle), à moyen terme (à 5-7 ans : passer de l'écologie industrielle aux procédés intégrés) et à long terme (à 7-15 ans : imaginer de nouveaux procédés nécessaires à la production des produits de demain). Il prévoit dès maintenant des actions prioritaires, comme l'organisation de la recherche interrégionale et l'appui aux projets de collaboration entre laboratoires et PME. Il s'inscrit aujourd'hui dans le cadre des marchés européens de l'optimisation des procédés, et demain dans le cadre des marchés mondiaux des technologies du futur et de l'équipement des économies émergentes.

Qu'est-ce qu'un pôle de compétitivité ?

Un pôle de compétitivité est « la combinaison, sur un espace géographique donné, d'entreprises, de centres de formation et de recherche publics ou privés, engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets communs au caractère innovant » (définition DATAR).

Le double rôle des consultants

Les intervenants de Bernard Brunhes Consultants sont en position d'experts pour ce qui concerne l'analyse de la performance territoriale. Pour ce qui concerne l'appui au pilotage du projet, la mise en place et l'animation de réseaux d'entreprises et d'acteurs du développement, leur rôle n'est plus celui d'experts mais de facilitateurs.